

# Procès-Verbal

## de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi dix janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 janvier 2024 s'est réuni à la mairie d'Isles sur Suipe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy RIFFE, maire.

Etaient présent(e)s : Monsieur AUBIAT Benjamin, Monsieur CHATRIOT Hervé, Monsieur CORDELIER Sylvain, Monsieur DAUPHINOT Laurent, Monsieur HIRZEL William Monsieur LECOMTE Sébastien, Madame LEPART Isabelle, Madame RAMOS Sonia, Monsieur RIFFE Guy, Madame TRIBUT Cindie, Madame VINCENT Céline.

Etaient absents excusés, Monsieur AUGUSTE Daniel, Madame HAULIN Aurore

Pouvoir : Monsieur AUGUSTE Daniel donne pouvoir à Monsieur DAUPHINOT Laurent

Secrétaire : Monsieur AUBIAT BENJAMIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023 sont lus et approuvés à l'unanimité par les membres présents ou représenté.

N° 705– 10 janvier 2024  
**URBANISME**

### **1- Permis de construire**

#### **- Rue de la Hayette :**

Une demande de permis de construire est déposée pour une parcelle constituée d'une partie de la parcelle C 1181, qui a fait l'objet d'un PC en 2021, et d'une partie de la parcelle Z 100, objet d'un dossier de permis d'aménager, qui a reçu une décision tacite de rejet.

#### **- 15 rue des Voyeux :**

Demande de permis de construire un garage attenant à la maison

N° 706 – 10 janvier 2024  
**COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**  
**CUGR**

### **Transport à la demande (TAD)**

Un service de transport à la demande est désormais en place et c'est un minibus qui assure ce service. Un flyer spécifique Isles s'Informe sera distribué dans les foyers de Isles sur Suipe.

Si la demande de TAD est forte ceci provoquera peut-être la mise en place d'un service régulier ;

N°707 – 10 janvier 2024  
**LOTISSEMENT DE LA PROCESSION**

Pour clore les écritures comptables du budget annexe du lotissement de la Procession, il est nécessaire de faire un transfert de crédits d'un montant de 15 000 euros depuis l'article 6015 (terrain à aménager), section de fonctionnement, vers le chapitre 043 – article 608, section de fonctionnement.  
A l'unanimité des membres présents et représenté, cette décision est adoptée.  
Une délibération est prise (2024-1-1).

N°708– 10 janvier 2024  
**CREDITS REPORTEES ANNEE 2023 SUR 2024**

Monsieur le Maire présente le projet de report des crédits d'opérations d'investissement qui seraient reportés de l'année 2023 sur le budget d'investissement de l'année 2024. Le montant total s'élève à 160 000 euros.  
A l'unanimité des membres présents et représenté, ce projet de report est adopté.  
Une délibération est prise. (2024-1-2)

N°709 – 10 janvier 2024  
**PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT POUR LE PERSONNEL**

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale précise les modalités de mise en œuvre.

Ce dispositif exceptionnel est créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics de la FPT qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Pour en bénéficier les agents doivent avoir été recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour les salariés dont la rémunération brute est inférieure ou égale à 23 700 euros le montant maximum de la prime est de 800 euros.

A l'unanimité des membres présents et représenté, le conseil municipal fixe le montant à 800 euros.  
Une délibération est prise (2024-1-3).

N°710 – 10 janvier 2024  
**INFORMATIONS**

1°) Elections Européennes

Elles se dérouleront le 9 juin 2024.

2°) Horaires d'ouverture de l'Agence Postale

Un essai sera mis en place à compter de début février 2024 pour voir si l'ouverture le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30, mais la fermeture le lundi matin, apporte un meilleur service à la population.

3°) Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Pour proposer un plus grand service à la population, l'ouverture du secrétariat le samedi de 9h00 à 12h00 sera mis en place à compter de début février 2024.

4°) Site Internet

Le projet est bien en étude. La page d'accueil est présentée et validée.

N°711 – 10 janvier 2024  
**QUESTIONS DIVERSES**

La commission fêtes et loisirs se réunira le 24 janvier 2024 à 20h30 pour établir le programme des activités 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15

La prochaine réunion est fixée au mercredi 10 janvier 2024 à 20h30